



Nous commencerons ce GT par une première interrogation sur l'évolution des missions des services de publicité foncière enregistrement ou d'enregistrement. À l'ordre du jour du CTR du 31 mai dernier était prévu le transfert des créances de paiements fractionnés et différés restés dans les SIE vers les services en charge de la mission enregistrement. Si Notre délégation ne s'est pas étonnée de voir ce sujet disparaître de l'ordre du jour du CTR, elle ne comprend pas que le sujet ne soit pas présenté au GT de ce jour. Les points de rencontre ne sont pas si nombreux pour se permettre de décaler la présentation d'un dispositif qui ne devrait pas manquer d'intégrer un volet emploi associé au volet transfert de charges. A quelle date avez-vous prévu un GT de présentation du dispositif aux représentants des personnels ?

Pour en venir à l'ordre du jour, une fois de plus, la fusion des services n'a pour objectif qu'une vision budgétaire en réduisant le nombre d'agents.

Dans votre communication d'amélioration de la proximité du service public, l'administration se lance dans une campagne d'affichage d'implantations de services qui pour l'essentiel n'apportera aucun service aux usagers des zones retenues, et pour les personnels ne verra par une installation des familles dans ces villes mais dans les centres de vie plus structurés avoisinant. Un miroir aux alouettes qui mettra des personnels sur la route, et ne pourra se gérer à long terme que par un accroissement du télétravail ou du travail à distance.

La **CFDT-CFTC** constate que vos projets de réseau consacrent l'affectation de métiers cibles dans des secteurs dénués de toute possibilité de polyvalence ou de polycompétence ou d'évolution de carrière dans des zones proches.

Après avoir dépouillé les SPF de leurs effectifs, en anticipant les suppressions d'emplois suite à la mise en place de FIDJI et de télé-actes, on a fragilisé ces services, et augmenter les délais de publication. Les améliorations constatées sur certains postes ne sont la conséquence que de l'usage massif de renforts de la BNI et des EDR. Preuve s'il en fallait que ce n'est pas l'organisation de la structure qui a un impact sur l'activité mais bien les ressources humaines affectées.

La solution « magique » de regroupement des services, pour homogénéiser le pilotage, et harmoniser les pratiques (traduire par pallier au sous-effectif) apparaît donc comme la modernisation d'une mission inévitable.

L'alliance **CFDT-CFTC** rappelle que les agents en charge de la publicité foncière sont des agents dont la compétence en matière de PF est reconnue par les notaires qui s'appuient sur eux. Nos services sont garants en toute indépendance pour l'ensemble des tiers, de la qualité d'un fichier immobilier comme nulle part ailleurs au monde. C'est la qualité des garanties attachées à la propriété immobilière en France qui attire des fortunes du monde entier qui n'hésitent pas à investir dans notre pays sur le foncier avec les retombées économiques qui en découlent.

Ces restructurations et fusions, pour aboutir sur un seul service, sera une fois de plus néfaste pour cette mission et donc par la suite sur l'ensemble de l'économie de l'État. Parallèlement, Vous ne pouvez pas demander aux agents, quel que soit le niveau de leur engagement et de leur professionnalisme, de suivre une mission quand cela les conduit à changer de résidence pour augmenter leurs trajets quotidiens et dégrader leur qualité de vie tant professionnelle que

personnelle.

Une fois de plus, ce sont des agents sortis d'école qui seront affectés , notamment dans les SAPF, qui devront se former sur le tas, sans appui et qui souffriront a minima 3 ans avant de pouvoir être opérationnels. Il sera alors temps pour eux de migrer vers d'autres horizons.

Une fois de plus, on demandera aux agents expérimentés d'assurer un « accompagnement pédagogique » en devenant des sachants, sans reconnaissance financière ou promotionnelle.

Pour ce qui est des brigadiers de la BNIF qui seront affectés sur les 3 SAPF, quid de leur prime basée sur leur mobilité ? Comment seront-ils choisis, sachant que si les brigadiers sont nomades, ils n'ont généralement pas leur résidence familiale proche du SDNC. Va-t-on les obliger à déménager ?

En ce qui concerne la conception informatique des accès, la **CFDT-CFTC** s'étonne que vous soyez toujours dans l'incapacité de fournir un accès personnalisé via le portail des particuliers ou/et des professionnels aux services de la publicité foncière ou de l'enregistrement.

Sur les SDE, l'alliance **CFDT-CFTC** constate que les Directions ont déjà anticipé les gains de productivité attendus dès l'annonce du projet « e-enregistrement ». Alors même que l'évolution déclarative connaît des retards de mise en route et qu'aucune obligation de télédéclaration n'est instaurée. Et pour cause, sauf à réformer les dispositifs liés aux règles de l'enregistrement les prérequis sont loin d'être aboutis. L'alliance **CFDT-CFTC** exige que les services d'enregistrement ne soient pas dépouillés de leur effectif sans qu'un bilan ne soit réalisé et présenté aux représentants des personnels sur les incidences au moins un an après l'ouverture des nouveaux dispositifs de déclaration dématérialisé, que ce soit pour les dons et/ou les successions. À ce jour, aucune obligation n'existe sur la déclaration au format dématérialisé. Il n'y a pas de raison que les professionnels se passent du service de proximité dont ils disposent à l'instar de ce qui avait été constaté pour télé-acte.

En la matière vous avez conscience des difficultés de l'évolution vers la dématérialisation et donc vous poussez le cynisme en demandant aux personnels de faire la publicité du dispositif qui vise à supprimer leurs emplois.

Tous les employeurs du privé en rêveraient, la DGFIP le fait !

Le volet formation nous interpelle. Il semble que suivant les services d'affectations, certaines formations sont absentes...

Enfin, l'alliance **CFDT-CFTC** rappelle que la suppression de services, qu'ils soient comptables ou non comptables à des incidences pour l'ensemble des personnels, encadrement compris, et qu'il est de la responsabilité de l'administration de mettre en œuvre les dispositifs existants ou d'en créer de nouveaux pour traiter socialement les conséquences de ses restructurations sans qu'une personne, quel que soit son grade, n'ait à pâtir sur le plan financier ou sur ses perspectives d'évolutions professionnelles. Un bilan individuel, contradictoire, devra être réalisé pour chaque personnel concerné.

Encore une fois notre délégation constate à regret l'absence des services RH et d'une fiche sur le volet d'accompagnement des personnels concernés par vos projets. Nous avons conscience que ces services de centrale sont fortement sollicités du fait de la multiplication des chantiers menés par la DGFIP. Nous militons donc pour que ces derniers soient renforcés comme l'ensemble des services du réseau.